

Image not found or type unknown



Classement de servitude d'accès

Par **Nano_bourail**, le **05/12/2011** à **03:49**

Bonjour,

nous sommes 3 propriétaires qui vivons au fond d'une petite vallée enclavée. nous disposons d'une servitude d'accès et de réseaux de 4m de large, qui traverse une autre propriété sur environ 250m, et qui existe depuis plus de 30 ans.

pouvons nous demander le classement de cette servitude en voie publique à la Mairie ?

merci d'avance pour vos réponses.